

Postulat : Promouvoir et développer le bien-être des Boéland•es

En 2021, il y a 59 communes du canton du Valais, de Genève, du Jura et de Vaud qui ont obtenu le label « Commune en santé »¹. Introduit pour la première fois dans le canton du Valais en 2010, ce label présente les avantages suivants :

- Il permet de communiquer à ses citoyennes et citoyens ce qui se fait au niveau communal en matière de la promotion de la santé.
- Par ce label, la commune peut identifier à l'aide d'un inventaire ce qui pourrait être amélioré au niveau de la promotion de la santé de sa population.
- En plus, la commune peut également bénéficier de l'aide d'Unisanté (Centre universitaire de médecine générale et santé publique – Lausanne) pour développer son offre et profiter des bonnes pratiques du réseau des communes qui ont déjà obtenu ce label qui est octroyé sur la base d'une, deux ou trois étoiles.

Actuellement, 15 communes du canton de Vaud ont obtenu le label « Commune en santé ».

L'ensemble du processus de labellisation est gratuit et son obtention prend entre 9 et 12 mois.

Comment ce label est-il mis en place ?

La commune, avec l'aide d'Unisanté, dresse un inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé mises en œuvre ou soutenues dans 6 domaines d'action, à savoir : (i) politique communale, (ii) offres de loisirs, (iii) famille et solidarité, (iv) école, (v) santé au travail et (vi) espaces publics.

Par exemple, au niveau de la politique communale, la commune peut s'engager à mettre sur pied une commission des aînés / de la jeunesse, des animations socio-culturelles ou à proposer un soutien financier pour des activités présentes sur le territoire communal.

La commune s'engage à réaliser au moins une mesure pour chacun de 6 domaines d'action de promotion de la santé. Si des inventaires existent déjà, il convient simplement de les répertorier, de les rendre visibles et de les compléter le cas échéant. Ceci a, par exemple, permis à la ville de Gland de réduire le processus de mise en place du label de 3 mois.

En obtenant le label « Commune en santé », la commune communique son engagement en faveur de la qualité de vie et montre ainsi qu'elle est un acteur clé de la promotion du bien-être physique, mental et social de ses habitant-e-s.

Je demande dès lors à la municipalité d'examiner l'opportunité pour la commune d'obtenir le label « Commune en santé » puis, cas échéant, d'engager les démarches en vue de l'obtention du label en question.

Je souhaite que ce postulat soit transmis à une commission ad hoc pour examen.

Ziva Tavcar

¹ www.labelcommunesante.ch